Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/01/2025 à 11h40
Réference de l'AR : 054-200043693-20241220-2024_072-DE
Affiché le 27/01/2025 ; Certifié exécutoire le 27/01/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 24-09-07

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 20 DECEMBRE 2024

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	30	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	3	(b)
Nombre de procurations	6	(c)
Soit un total de votants potentiels de	39	(a+b+c)

Objet
DEMANDES DE SUBVENTION SITE PERISCOLAIRE TELLANCOURT-REGION- CD54

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : MOSCATO P (BAZAILLES)-AZZARA JF (BEUVEILLE)- P GUILIN (BEUVEILLE)- WEISS J (EPIEZ)- J THOMAS (HAN DEVANT PIERREPONT)- G BIANCHI (GRAND FAILLY) -JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- SAILLET J(LONGUYON)- FOULON N (LONGUYON)- POLLRATZKY M (LONGUYON)-D PIEDFER (LONGUYON)—HOUSSON L (LONGUYON)- LECOINTRE C (LONGUYON)- BORASO M (LONGUYON)—BIZOT H (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – PIERRET JJ (MONTIGNY SUR CHIERS)- JIRKOVSKY E (PETIT FAILLY)- MOINEAUX (PIERREPONT)- FAIETA M (PIERREPONT)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- R JENNESSON (ST supplet) -ROESER D (TELLANCOURT)- DYE PELISSON A (VILLERS LA CHEVRE)- GILLARDIN E (VILLERS LE ROND)-DALLA RIVA P (VILLETTE)- E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)*: G ROUYER (COLMEY)- P WINGEL (ST JEAN LES LONGUYON)-P LESIEUR (VILLE HOUDLEMONT)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : AM TROMBINI (LONGUYON) à J SAILLET (LONGUYON)- D MULDER (BASLIEUX) à J MOINEAUX (PIERREPONT)-JL WOJCIK (Longuyon) à E LAHURE (LONGUYON)- JF MARIEMBERG (ALLONDRELLE) à P LESIEUR (VILLE HOUDLEMONT)- PH HIBLOT (LONGUYON) à G PAQUIN (LONGUYON)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS) à M FAIETA (PIERREPONT)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 27/12/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 13 DECEMBRE 2024
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

- Objet de l'opération : Construire un périscolaire plus grand, permettant de respecter les différentes normes imposées à ce service, pour la plupart non respectées à ce jour. Normes de sécurité notamment au niveau des évacuations et de la circulation des élèves ; Norme HACCP pour les cuisines avec la séparation du propre et du sale ; des WC adaptés et en nombre suffisant pour les enfants ; Des vestiaires pour le personnel ; L'accessibilité avec un bâtiment de plein pieds.

- Objectifs poursuivis : Suppression de transport méridien rendu impossible à ce jour du fait de la taille du périscolaire et accueillir les enfants de communes voisines. En effet, l'études d'une nouvelle carte scolaire sur notre territoire, afin de sauvegarder nos écoles rurales, risques de provoquer la fermeture des plus petites.

Coût estimatif du projet :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi, le cas échéant)	Taux
DSIL ou DETR	228 975 €	03/02/2023	26/06/2024	23%
Autres subventions de l'Etat :				
- FNADT				
- Réserve parlementaire				
- Autres				
Union Européenne				
Région	220 000 €			22%
Département	60 690 €			6%
Fonds de concours				
Autres subventions (ADEME,				
Agence de l'eau...)				
Sous/Total subventions publiques	**509 665 €**			
Autres financements (CAF...)	300 000 €			30%
Autofinancement	201 836 €			20%
Emprunt				
TOTAL	**1 011 501 €**			**100%**

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/01/2025 à 11h40
Réference de l'AR : 054-200043693-20241220-2024_072-DE
Affiché le 27/01/2025 ; Certifié exécutoire le 27/01/2025

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
AVEC 38 POUR 1 non-participation (D ROESER)

Décide d'autoriser le Président à demander une subvention au CD54 sur le fonds Appui aux Territoires et à la Région sur le fonds soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population.

Le Président

Fait à LONGUYON le 27/12/2024

Jean-Pierre JACQUE